

www.departements.fr

DF appelle ses membres à ne pas mettre en œuvre l'extension de la prime "Ségur" tant que l'État ne leur en compense pas les conséquences

Le 26 juin 2024, un arrêté ministériel a été publié au Journal Officiel, agréant certains accords de travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Ces accords étendent, sans concertation préalable avec les Départements, la prime "Ségur" à environ 112 000 salariés auparavant exclus, avec un versement obligatoire d'une indemnité forfaitaire de 183 euros net par mois, rétroactif au 1er janvier 2024, pour un coût total, pour les Départements, estimé à 170 millions d'euros. Cependant, en raison de l'absence de prise en compte, par l'État, des conséquences de cet agrément sur les budgets des Départements, déjà très contraints depuis 2022, DF appelle ses membres à ne pas mettre en œuvre cette mesure, tant que l'État n'aura pas compensé intégralement ses impacts financiers.

« Que devra-t-on sacrifier ? », interrogeait DF avant l'été. « Devra-t-on sacrifier l'aide sociale aux plus démunis ? Abandonner nos communes à leur sort, sans soutien pour leurs projets ? Laisser nos routes se dégrader et isoler ainsi des pans entiers de notre territoire ? Renoncer à accompagner les enfants de l'ASE ? Stopper le développement de la fibre optique en creusant la fracture numérique ? ».

« Après des années de mesures non concertées, mais financées par les Départements, nous y sommes », alerte François SAUVADET, Président de DF. « La mobilisation toujours plus grande de nos ressources vers le social à laquelle nous contraint l'État, nous oblige à en choisir certains au détriment d'autres. Alors, qui ce sera ? Les collégiens ? Les personnes dépendantes ? Les demandeurs d'emploi ? Les pompiers ? Nous sommes entrés dans le temps des sacrifices et ça, nous ne pouvons pas l'accepter ». Ce n'est pas aux Départements d'être contraint à faire ces choix. Ils relèvent de la représentation nationale. La solidarité a un coût, le nier en se disant que les Départements payeront, c'est mentir aux Français !

Les exemples se multiplient en effet depuis plusieurs mois : voici qu'un Département est contraint de supprimer l'aide aux transports scolaires, afin de financer le RSA ; voilà qu'un autre a décidé de réduire ses investissements dans certaines infrastructures culturelles et sportives pour augmenter les fonds dédiés à l'enfance et la dépendance ; un autre encore a dû réallouer des fonds de son budget consacré aux infrastructures routières vers le secteur des aides à domicile pour les personnes âgées. C'est la raison pour laquelle, lors de son bureau du 11 septembre dernier, DF a appelé ses membres à ne pas mettre en œuvre l'extension de la prime "Ségur", tant que ses conséquences budgétaires n'auront pas été compensées par l'État.

Les motifs de contestation concernent la forme et non le fond de la mesure. Dans un [communiqué de presse](#), DF dénonçait déjà la méthode : les accords agréés n'avaient fait l'objet, non seulement d'aucun accord, mais, aussi, d'aucun véritable échange préalable avec les Départements en comité des financeurs.

« Nos territoires font face à des défis majeurs : vieillissement de la population, augmentation des situations de précarité, désertification médicale... Nous sommes en première ligne pour y répondre, mais nos moyens s'amenuisent. Un tiers d'entre nous sera en grande difficulté l'an prochain », explique François SAUVADET.

L'accompagnement des personnes vulnérables et en difficulté, de l'enfance au grand âge, est une des missions premières des Départements. Malgré l'accumulation des charges nouvelles, ils ont toujours été au rendez-vous. Ils s'accordent également avec les acteurs du secteur médico-social sur la nécessité de rendre les métiers plus attractifs pour susciter des vocations.

Mais ils ne peuvent, dans l'état actuel de leurs finances, en supporter les conséquences annoncées, pour ce qui les concerne, à hauteur de 170 millions d'euros dès 2024, au titre des mesures « bas salaires » applicables rétroactivement au premier janvier.

DF appelle ainsi le Gouvernement à *« assumer sa décision et à compenser intégralement les impacts financiers de l'extension du "Ségur", sans quoi les Départements refuseront de la mettre en œuvre »*.

Annexes :

1. Chronologie
2. Chiffres clés

Annexe 1 : chronologie

- 4 juin 2024 : dans une ultime séance de la commission mixte paritaire de la Branche Sanitaire et Sociale et Médico-Sociale privée à but non lucratif (BASS), l'organisation patronale AXESS a soumis deux accords « miroirs » aux syndicats de salariés :
 - Un accord relatif à la politique salariale qui prévoit l'application du Ségur soit l'indemnité de 183 € net par mois à compter du 1er janvier 2024 à l'ensemble des professionnels non concernés jusque-là du secteur d'activité.
 - Un accord définissant les modalités de négociation relative à la convention collective unique et étendue (CCUE), avec un calendrier de négociationLes syndicats ont parafé les deux textes.
- 20 juin 2024 : les accords sont passés en commission d'agrément le 20 juin 2024.
- 25 juin 2024 : les accords sont validés par la Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités sans accord politique des départements concernant sa soutenabilité financière. L'arrêté portant agrément des accords a immédiatement été publié au journal officiel¹
- 27 juin 2024 : Département de France demande à ce que cette mesure soit gelée, dans l'attente de l'engagement d'une compensation intégrale par l'État, de ses conséquences financières pour les Départements.

Annexe 2 : chiffres clés

Déficit public

- Les Départements sont responsables de moins de 1 % des 3 000 milliards d'euros de dettes publiques.
 - Dette de l'État : 3 088,2 Md€
 - Dette des Départements : 43,95 Md€
 - Reste à charge des AIS : 10,59 Md€
- Contribution des Départements à la résorption du déficit de l'État :
 - Les Départements y contribuent déjà à hauteur de près de 17 milliards par an, entre le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (APA-PCH-RSA) pour près de 12 milliards (il n'était « que » de 6,3Md€ en 2012), les augmentations imposées et assumées sans compensation depuis la Covid et la non-indexation de nos dotations sur l'inflation.
 - Sur les 2 milliards demandés d'économies supplémentaires demandées au début de l'été par Bercy aux collectivités territoriales, les Départements peuvent contribuer à hauteur de 900 millions. Il leur suffit de ne pas appliquer la hausse du RSA de 4,6 % du 1er avril pour économiser 500 millions (en les laissant à la charge des CAF) et laisser l'État assumer les conséquences de ses dernières décisions unilatérales (ex : l'accord sur les oubliés du Ségur pour 170 M€ et la pause numérique pour 130 autres).

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049780218>

Ressources des Départements

En 2024, par rapport à 2021, il manque en 8 milliards d'euros aux Départements (chute des DMTO, revalorisations successives du point d'indice et des allocations individuelles de solidarité, non-indexation des dotations sur l'inflation, envolée des prix des matières premières et de l'énergie, etc.).

- 83 481 M€
 - Dont DMTO : 12 894 M€
 - Assiettes DMTO à fin juillet :
-5% en juillet 2024 par rapport à 2023
En cumul : -20,2% sur 7 mois (-15,6% par rapport à 2019, année d'établissement du fonds de péréquation)
 - Dont TVA : 21 746 M€
 - Dont DGF : 8 487 M€
 - Dont CNSA : 4 691 M€

- Dotations de l'État : 8,5 Md€

Dépenses imposées par l'État

- Sur plus 74,91 Md€ de dépenses de fonctionnement des Départements, 70% viennent de dépenses peu ou pas pilotables, en ce sens qu'ils ne fixent ni l'assiette ni le taux ni la liste de bénéficiaires de ces prestations.
 - Les budgets des Départements sont désormais consacrés à plus de 63% aux interventions sociales. C'est pratiquement 10% de plus en quelques années.

- Liste non exhaustive des dépenses imposées par l'État :
 - Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 20,03 Md€ ;
 - Protection de l'enfance : 10 Md€
 - Coût des mesures salariales décidées sans concertation avec les employeurs départementaux : 390M€ en 2022 et 330M€ en 2023
 - Extension du Ségur, 170M€
 - Augmentation du RSA 900 M€ depuis 2023
 - Casiers dans les collèges, plus de 125 M€

Investissement

- Chaque année, les Départements mettent en œuvre 12 milliards d'euros d'investissements, dont plus de 1,6 directement au service des communes.